

Questions à propos du PLUi

Le dernier chapitre du **PLUi**, plan d'urbanisme à l'échelle de la Métropole qui va succéder au **PLU** communal de Juvignac, est en cours d'élaboration. Le plan de zonage qui a été publié est inquiétant sur plusieurs points.

- 1- Une large zone d'une vingtaine d'hectares est classée "e c a" (en cours d'analyse). L'aménagement de cette zone appelée Triangle d'or par la municipalité, est essentiel pour l'avenir de Juvignac et de ses habitants. Il s'agit en effet d'un centre-ville très élargi s'étendant sous les allées de l'Europe, de la rue Bonnier de la Mosson jusqu'à la rue du Labournas, en englobant une partie de la route de Saint Georges, de la rue des Oliviers, le Valat de la Fosse, la Pinède et la rue des Pattes (en gris sur le plan).

Quand cette analyse sera-t-elle terminée ? Se base-t-elle sur des travaux ou études préalables ? Sur quoi débouchera-t-elle ?

- 2- Sur une zone UD 1-1 qui couvre elle aussi plusieurs hectares et qui – elle - a été analysée, le projet autorise des constructions de **18 m de haut** ou en R+5 au voisinage immédiat de maisons individuelles, ce qui n'est pas acceptable.

Aucune des communes voisines n'atteint ces sommets : Grabels 14 m (sur une très petite surface), Saint-Georges R+3, Lavérune 12 m, Murviel R+2.

Pourquoi ce traitement "de faveur" pour Juvignac ?

- 3- D'autres zones (grises), dont fait partie l'emplacement réservé au futur collège, sont classées **non réglementées**, ce qui laisse la place à trop d'incertitude.
- 4- Le calendrier officiel du projet prévoit la tenue, au début de 2022, de réunions publiques de concertation dans chacune des 31 communes de la Métropole.

Nous sommes déjà au mois de mars. Quand et où se tiendra cette réunion pour notre commune?

